

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ SAINT-JEAN-DE-DIEU
M.R.C. DES BASQUES**

19 décembre 2019 À une séance extraordinaire du conseil municipal de Saint-Jean-de-Dieu, tenue le jeudi 19 décembre 2019, à 20h15, à la salle du conseil dûment convoqué par le secrétaire-trésorier suivant un avis spécial signifié aux membres du conseil, conformément aux dispositions du code municipal sous la présidence de Monsieur Alain Bélanger, maire.

Sont présents :

Monsieur Alain Bélanger, maire

Madame la conseillère
Tania Gagnon-Malenfant
Louiselle Rioux
Nancy Gagné

Messieurs les conseillers
Frédéric Leblond
Jean-Claude Caron
Frédéric Bastille

Monsieur Daniel Dufour, directeur général, assiste à la séance.

Les membres du conseil présents confirment que l'avis de convocation et l'ordre du jour de la présente séance extraordinaire ont été notifiés dans les délais légaux.

Les membres du conseil renoncent au mode de signification édicté par le Code municipal et confirment leur acceptation quant à la transmission de l'avis de convocation et de l'ordre du jour par courrier électronique en apposant leur signature ci-dessous:

Alain Bélanger

Frédéric Bastille

Louiselle Rioux

Nancy Gagné

Tania Gagnon-Malenfant

Frédéric Leblond

Jean-Claude Caron

OUVERTURE DE LA SÉANCE

À 20h15, Monsieur le maire vérifie le quorum requis et déclare la séance ouverte.

2019-12-230

RÉSOLUTION - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est dûment proposé par M. le conseiller Frédéric Leblond
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le projet d'ordre du jour soit et est accepté tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2019-12-231

RÉSOLUTION - ACQUISITION D'UN CAMION DE DÉNEIGEMENT INTERNATIONAL 2009

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jean-de-Dieu est assujettie à un règlement de gestion contractuelle lui permettant d'acquérir de gré à gré tout équipement ou matériaux constituant un contrat d'approvisionnement jusqu'à un maximum de 101 100 \$;

ATTENDU QUE la Municipalité a identifié un camion de déneigement de marque International Workstar 7600, année 2009, appartenant à l'entreprise Lajeunesse & Robichaud inc. et répondant parfaitement à ses besoins;

ATTENDU QUE l'inspection mécanique réalisée par Camions Inter-Lanaudière a révélé une série de problèmes majoritairement mineurs;

ATTENDU QUE le vendeur a accepté de diminuer le prix de vente pour compenser le coût des réparations à venir;

ATTENDU QUE la transaction s'inscrit dans la foulée des pouvoirs édictés dans le Règlement sur la gestion contractuelle;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par Mme la conseillère Tania Gagnon-Malenfant
Et **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents

D'APPROUVER l'acquisition d'un camion de déneigement de marque International 2009 auprès de l'entreprise Lajeunesse & Robichaud inc. pour un montant de 80 000 \$ plus taxes;

QUE la municipalité utilise les surplus accumulés non affectés (s'il y a lieu) pour la portion de coût susceptible d'excéder l'indemnité d'assurances à recevoir;

QUE le Directeur Général, Daniel Dufour, ou son adjoint, Marc Morin, se voit attribuer les pouvoirs nécessaires et l'autorisation de signer tous les documents pertinents pour donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

PÉRIODE DE QUESTIONS

2019-12-232

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé,

Il est **PROPOSÉ** par M. le conseiller Frédéric Bastille
Et **ADOpte** à l'unanimité des conseillers présents

QUE la séance soit levée. Il est 20h20.

MAIRE

SECRÉTAIRE-TRÉSORIER